

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 juin 2019, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Hélène Lévesque, conseillère  
Michel Venne, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

#### **2019-06-153 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

#### **2019-06-154 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 30 MAI 2019**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 13 et 30 mai 2019 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 13 et 30 mai 2019 du conseil municipal.

ADOPTÉE

#### **2019-06-155 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 juin 2019, au montant de 731 753,19 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2019-06-156

**COMMANDITE TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte de verser la somme de 500 \$ à l'*Association des camionneurs des trois vallées* pour la 24e édition du tournoi de golf des camionneurs qui se tenait le 25 mai dernier au club de golf de la Lièvre de Mont-Laurier.

**QUE** la somme soit prise à même le fonds d'administration au poste budgétaire 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2019-06-157

**DÉMISSION D'UNE REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de Madame la conseillère Diane Sirard en tant que représentante du comité de la bibliothèque de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-06-158

**NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE POUR LE COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal mandate Madame la conseillère Pauline Lauzon comme représentante pour le comité de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2019-06-159

**REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 1 033,98 \$ soit versée comme cinquième versement (5/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une timbreuse (administration).

**QUE** la somme de 2 517,60 \$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'un broyeur d'accotement (travaux publics).

**QUE** la somme de 1 329,50 \$ soit versée comme troisième versement (3/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'un tracteur à gazon (travaux publics).

ADOPTÉE

2019-06-160

### **SOUMISSION SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission pour l'achat d'un nouveau système téléphonique de *Télébec* au montant de 14 999 \$ plus les frais de maintenance et les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 29 mai 2019 ;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat avec *Télébec* et tous les documents s'y rattachant.

**QUE** cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**QUE** la somme de 3 149,45 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

ADOPTÉE

2019-06-161

### **MANDAT À ME RANCOURT**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal mandate Me Roger Rancourt de procéder à obtenir un jugement pour les taxes non payées 2016 dans le dossier matricule 9270-17-2973.

ADOPTÉE

2019-06-162

### **AJOUT DU TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal ajoute le titre de secrétaire-trésorière adjointe à la directrice générale adjointe, Madame Martine Charron.

ADOPTÉE

2019-06-163

### **JOURNAL LE COURANT**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication d'un cahier spécial *Redécouvrez votre région de 1001 façons dans la MRC d'Antoine Labelle*, les 17, 24 et 31 juillet, ainsi que le 7 août 2019 dans le journal *Le Courant*.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisé à payer la publicité au montant de 260 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2019-06-164

### APPEL D'OFFRES POUR DES STRUCTURES AU SKATEPARK

**CONSIDÉRANT** que le directeur des loisirs a procédé par soumission sur invitation pour l'achat de structures pour le skatepark ;

**CONSIDÉRANT** que les 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner ;

**CONSIDÉRANT** que le budget pour l'achat de structures est de 10 000 \$ avec les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les structures choisies soient en ciment, produit proposé par Tessier Récréo-Parc.

**QUE** le budget accordé est de 10 000 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** le directeur des loisirs soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

**QUE** cet équipement soit financé par le fonds de parcs et terrain de jeux 54-115-25.

ADOPTÉE

2019-06-165

### REMBOURSEMENT D'INSCRIPTIONS BALLE-MOLLE MINEURE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité autorise sur présentation des pièces justificatives le remboursement aux contribuables qui vont devoir déboursier pour l'inscription de non-résident pour la saison de balle-molle mineure 2019, la somme de 60 \$ par enfant.

ADOPTÉE

2019-06-166

### APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX SUITE À L'EFFONDREMENT DU TOIT AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

**CONSIDÉRANT** les travaux à effectuer suite à l'effondrement du toit au centre sportif Ben-Leduc ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur des loisirs à aller en appel d'offres sur invitation concernant les travaux à effectuer suite à l'effondrement du toit au centre sportif Ben-Leduc.

ADOPTÉE

2019-06-167

### **ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS AU TERRAIN DE JEUX**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la rémunération des étudiants qui sont engagés au terrain de jeux de Ferme-Neuve pour la saison 2019 soit fixée à 12,50 \$ l'heure pour une durée de 7 semaines débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**QUE** les étudiants sont :

- Catherine Papineau
- Emmy Bélanger
- Félix Piché
- Ayllen Barrios-Calvé
- Kimily Thibault

ADOPTÉE

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 141-2 est tenue par Monsieur le Maire.

2019-06-168

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le second projet de règlement numéro 141-2 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2019-06-169

### **RECONNAISSANCE DE DROIT ACQUIS, 232 ET 234, 22E AVENUE**

**CONSIDÉRANT** que selon les membres du conseil, le bâtiment situé au 232 et 234, 22<sup>e</sup> Avenue lot 5 113 510, matricule # 8574 61 2711 était existant avant l'entrée en vigueur du premier règlement du village de Ferme-Neuve ;

**CONSIDÉRANT** que selon le certificat de localisation des minutes 13 852 de l'arpenteur-géomètre Monsieur Denis Robidoux à l'article 5.2 qui reconnaît l'emplacement et la position des bâtiments ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal reconnaît l'existence du bâtiment avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage municipal du village de Ferme-Neuve numéro 181, mis en vigueur en 1975.

**QUE** le conseil municipal reconnaît que ce bâtiment était constitué, d'une partie du premier étage à 0,42 mètre de la marge latérale au lieu de 2 mètres et que le bâtiment principal se situe à 6,94 mètres de la marge avant au lieu de 7,5 mètres.

**QUE** le conseil municipal reconnaît des droits acquis à ce bâtiment existant date d'avant l'entrée en vigueur de tout règlement municipal.

ADOPTÉE

2019-06-170

#### **COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Commission de protection du territoire du Québec que la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture par *M & R Charbonneau inc.* pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière est conforme à la réglementation municipale et qu'elle appuie cette demande de renouvellement pour le lot 5 091 699, au cadastre du Québec sur le territoire de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2019-06-171

#### **SERVITUDE DE TOLÉRANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer devant notaire, une servitude réelle et perpétuelle de tolérance d'empiètement par la Municipalité, en faveur du lot 5 090 470 au cadastre officiel du Québec, permettant l'empiètement de l'escalier attenant à la galerie, propriété de Jonathan Melançon et Geneviève Venne, situé au 168, 10<sup>e</sup> Avenue sur le lot 5 091 822 au cadastre officiel du Québec, étant l'emprise de la 10<sup>e</sup> Rue, et ce, aux termes d'un acte préparé par maître Mario Pilon, notaire, pour être joint à cette résolution et en faire partie intégrante comme si au long récit.

**QUE** les frais de notaire et les frais de publicité incluant une copie de l'acte pour la Municipalité sont à la charge de Jonathan Melançon et Geneviève Venne.

ADOPTÉE

2019-06-172

#### **AUTORISATION D'ACHAT POUR UN TRACTEUR À GAZON**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition d'achat de *Les scies à chaîne Ferme-Neuve Ltée* pour l'achat d'un tracteur à gazon pour la somme de 4 399,00 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit financée pas le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**QUE** la somme de 923,68 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

ADOPTÉE

2019-06-173

**APPEL D'OFFRES FN-19-V-04 - CONCASSAGE DE 20 000 TONNES MÉTRIQUES DE GRAVIER MG 20B ET 10 000 TONNES MÉTRIQUES DE MG 56**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour le contrat de concassage de 20 000 tonnes métriques de gravier MG 20B et 10 000 tonnes métriques de MG 56 ;

**CONSIDÉRANT** que 3 entreprises ont soumissionné ;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit avant les taxes applicables ;

- 2626-3350 Québec inc. 9,48 \$/TM
- Bétonnière La Tuque inc. 7,90 \$/TM
- Les Entreprises St-Ubalde inc. 6,00 \$/TM

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat pour le concassage de 20 000 tonnes métriques de gravier MG 20B et 10 000 tonnes métriques de MG 56 soit accordé à *Les Entreprises St-Ubalde inc.* au montant de 6,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec celui-ci pour confirmer notre engagement.

ADOPTÉE

2019-06-174

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DE LA ROUTE 17 CIP**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer avec la Zec Lesueur, la Zec Petawaga, les pourvoies suivantes : Club Gatineau, Pourvoirie du Col-Vert inc., Domaine les 4 Vents, Auberge de la Gatineau, Pavillon de l'Esturgeon, Pourvoirie du Rabaska et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la Route 17 CIP du chemin principal (km 34 au km 61) entre le pont de la rivière Gatineau et la fin du chemin verbalisé de la municipalité de Ferme-Neuve (intersection pourvoirie Rabaska) sur une distance approximative de 27 km pour un investissement pour la municipalité de 2 600 \$.

ADOPTÉE

2019-06-175

**ENGAGEMENT AU POSTE ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Laurie-Pier Papineau soit engagée pour le poste étudiant en en génie civil au service des travaux publics pour la saison d'été 2019.

**QUE** sa rémunération soit fixée à 15 \$ l'heure, 35 heures semaine pour une période d'environ 8 semaines.

ADOPTÉE

2019-06-176

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 309 SUD**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports de réduire la limite de vitesse sur la route 309 Sud à la sortie du village, soit de modifier la zone de 90 km/h actuelle pour la porter à 70 km/h tout le long de la zone commerciale et industrielle et de réduire à 50 km/h au début de la zone résidentielle.

**DE** transmettre une copie de cette résolution au chef de service du ministère des Transports du Québec à Mont-Laurier, Madame Natacha Lamarche ainsi qu'au directeur régional territorial Laurentides-Lanaudière, Monsieur Claude Thibeault.

ADOPTÉE

2019-06-177

**ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise l'ajout de l'*Association des Pompiers volontaires de Ferme-Neuve* comme assuré additionnel au contrat d'assurance municipal, et ce, sans frais supplémentaires.

ADOPTÉE

2019-06-178

**AJOUT D'UN POINT DE SERVICE POUR UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DÉJÀ EXISTANT**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Ferme-Neuve désire ajouter un point de service pour son service de premiers répondants mis en place le 8 mars 1999 ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides est responsable de l'accréditation des services de premiers répondants ;

**CONSIDÉRANT** qu'un protocole d'entente doit intervenir afin de prévoir les modalités concernant la mise en place du service de premiers répondants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE NOMMER** le directeur du service de sécurité incendie, interlocuteur auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides en vue d'entreprendre les démarches pour que notre service soit reconnu selon les normes établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

**D'AUTORISER** le maire, Monsieur Gilbert Pilote, et la directrice générale, Madame Bernadette Ouellette, à signer pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve, le protocole d'entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides relativement à la mise sur pied d'un nouveau point de service de premiers répondants.

ADOPTÉE

2019-06-179

**SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - AVIS ET ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 27 mai 2014, la résolution MRC-CC-11355-05-14, dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma ;

**ATTENDU** que le 26 mars 2019 la MRC d'Antoine-Labelle a présenté pour recommandation en séance de travail à l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle de même que les plans de mises en œuvre ;

**ATTENDU** que la MRC d'Antoine-Labelle a soumis, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, à toutes les municipalités présentes sur son territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs ;

**ATTENDU** que la MRCAL a présenté le 18 avril 2019 lors d'un comité technique en sécurité incendie ou avait été invité l'ensemble des directions incendies, des directions générales de même que l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de même que les plans de mise en œuvre pour discussions et commentaires ;

**ATTENDU** que la MRC a adopté son projet de schéma révisé le 23 avril 2019 (MRC-CM-13272-04-19) ;

**ATTENDU** la consultation publique tenue le 22 mai 2019 ainsi que le rapport de consultation publique déposé lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 (MRC-CC-13305-05-19) ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Antoine-Labelle sur ces propositions dont notamment les propositions présentées dans les plans de mise en œuvre ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation audit plan de mise en œuvre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve donne son avis favorable à la MRC d'Antoine-Labelle sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose ;

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

**2019-06-180**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 10 juin 2019 soit levée, il est 21 h.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gilbert Pilote, maire